

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation : 26/07/2021

Présents à la séance : 13  
Date d'affichage : 02/08/2021

**Présents :** MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, LIEVIN Daniel, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, FORAS Annie, DAUVERGNE Eliane, LAZZARONI Anthony, GAUDILLAT Bruno, BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan.

**Absents excusés :** Mme MENOILLARD Aline donne procuration à BRETIN Christian, JOUFFROY Brigitte.

**Secrétaire :** M. RIVATTON Xavier.

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 juillet 2021 :**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 2 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

**2/ Délibération pour déterminer le choix des entreprises qui exécutent les travaux concernant le chantier « Entrée Nord » :**

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

**Requalification de l'Entrée Nord et d'une partie de la Grande Rue**

Déroulement de la consultation :

Le marché a été passé selon une procédure adaptée et dont la publicité a été réalisée via le journal Le Progrès au sein de la rubrique Annonces légales et sur la plateforme <https://www.emarchespublics.com>

La date limite de réception des offres était le 16 juillet 2021 à 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- ▶ Critère 1: montant des travaux 60 %
- ▶ Critère 2 : mémoire technique 40 %

**Candidatures :**

2 entreprises ont remis une offre il s'agit des entreprises suivantes :

- Offre 1 : PETITJEAN TP 39190 CUISIA
- Offre 2 : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 39570 COURLAOUX

**Particularités des candidatures :**

- PETITJEAN TP est mandataire solidaire.
- 3 autres entreprises constituent le groupement : Balland SAS à Ambérieux en Bugey, Etablissement Eurovia à Charchilla et Sols Confluence à Vourles (69).
- EIFFAGE annonce un sous-traitant pressenti mais non déclaré il s'agirait de l'entreprise Famy.
- Après étude les candidatures des entreprises ont été acceptées.
- Après une première offre les deux entreprises ont proposé une offre négociée.
- La date limite de dépôt de cette offre négociée était fixée au mercredi 21 juillet 2021 à 16h00.

Concernant l'offre financière les propositions sont les suivantes :

**CRITERE 1 : prix des prestations (60%)**

Entreprises	Offre candidat	Coefficient	Note critère 1
PETITJEAN TP	340 767,60 €	60	58,70
EIFFAGE	333 387,20 €	60	60,00

**CRITERE 2 : Mémoire technique (40 %)**

Entreprises	Moyens humains et matériels affectés au chantier /10	Matériaux et procédés mis en œuvre /10	Méthodologie générale et organisation du chantier /10	Planning et phasage /10	Note critère 2 /40
EIFFAGE	10	7,50	7,50	7,50	32,50
PETITJEAN TP	7,50	10	10	10	37,50

**Analyse du maître d'œuvre concernant le mémoire technique**

L'analyse technique montre une nette différence sur l'approche du chantier entre les deux entreprises.

L'entreprise PETITJEAN ayant mieux étudiée le projet.

Elle propose au groupement d'entreprises spécialisées une réponse technique et méthodologique qui correspond aux attentes d'un chantier comme celui de l'aménagement projeté.

**Tableau récapitulatif**

Entreprises	Critère 1 Montant de la prestation en €	Critère 2 Mémoire technique	Note critère 1 /60	Note critère 2 /40	Total /100
PETITJEAN TP	340 767,60	37,50	58,70	40,00	98,70
EIFFAGE	333 387,20	32,50	60,00	34,67	94,67

**Conclusion**

L'offre jugée la plus avantageuse et celle de l'entreprise PETITJEAN TP présentant les caractéristiques suivantes :

- Un montant de 340 767,60 € HT,
- Un mémoire technique ayant obtenu la note de 40/40,
- Soit une note globale de 98,70 / 100.

La présentation de ce dossier a été effectuée par Patrice Flochon, Technicien au sein du Cabinet ABCD notre maître d'œuvre.

La commission d'appel d'offres s'est tenue le mercredi 28 juillet à 16h30.

Tous les membres titulaires de cette commission étaient présents :

Le Maire, Daniel Lievin, Bruno Gaudillat, Brigitte Jouffroy.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré détermine à l'unanimité des votants le choix de l'entreprise PETITJEAN pour exécuter les travaux concernant le chantier « Entrée Nord ».

**3/ Délibération relative à l'ancien cabinet médical de Cousance :**

Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2021 notre Conseil Municipal avait délibéré en faveur de l'achat du cabinet médical suite au départ annoncé du Docteur Voisin.

Cette décision avait été prise pour maintenir en activité le Docteur Rota et pour favoriser la venue de futurs médecins. En ce sens une brochure avait été élaboré afin de rechercher deux médecins généralistes libéraux. Cette brochure avait été expédié le 8 juin 2021 vers près de 50 facultés de médecines françaises.

Le départ du Docteur Rota annoncé vers le 15 juin a pour conséquence d'installer la commune dans un désert médical.

Monsieur le Maire déplore le départ précipité des deux médecins cousançais qui laisse leurs patientèles dans un grand désarroi. Il déplore aussi la précipitation et l'impréparation de leur départ.

Cette situation nous invite à reconsidérer la décision prise lors du Conseil Municipal du 27 mai. Nous avons évoqué celle-ci lors du Conseil Municipal du 2 juillet dans le cadre des questions diverses. Un tour de table avait conduit les élus à revenir sur cette décision à 14 voix pour et 1 abstention.

#### **Quelles sont les perspectives ?**

Nous détenons des possibilités que nous pourrions mettre en œuvre assez rapidement s'il convient :

- Savoir héberger un médecin généraliste :

Nous sommes propriétaire d'un cabinet médical dédié à la médecine du travail qui peut à travers une convention tripartite être mis à disposition spontanément.

- Au sein d'un espace rue des Ecoles, nous pourrions faire réaliser les travaux rapidement, lesquels permettront d'adapter parfaitement cet espace en faveur de l'exercice de deux médecins généralistes.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des votants ne plus acheter le cabinet médical de Cousance.

#### **4/ Délibération pour la mise en retraite progressive d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

*Monsieur Le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.*

Rappel concernant l'activité de Josette Cottier salariée technique municipale :

\* Activité ménage hebdomadaire salariée de notre mairie : 19h30

Tâches effectuées :

- sanitaires du gymnase, ménage de la mairie et de la salle de la Grenette : 11h30
- Ménage écoles : 8h00 qui nous sont remboursées par Porte du Jura.

\* Activité gardiennage hebdomadaire du gymnase : 4h00

Aujourd'hui Josette Cottier a pris les décisions suivantes :

- Elle ne désire plus effectuer les activités de ménage au profit des écoles.

« Porte du Jura » gère cette activité dont elle a la charge.

- Josette Cottier a demandé son départ en retraite progressive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Elle a obtenu un accord de sa caisse de retraites.

Nous devons délibérer pour accepter son départ en retraite progressive et valider son nouveau temps hebdomadaire de ménage à hauteur de 11h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants le départ en retraite progressive de Madame Josette Cottier, agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **5/ Délibération motion de soutien aux communes forestières du Jura et de France**

*Monsieur Christian BRETIN, Maire présente le dossier.*

## Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

### CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

### CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

### La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

#### - exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

#### - demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants pour la motion de soutien aux communes forestières du Jura et de France.

### 6/ Délibération créances douteuses :

Madame Nathalie COLONAZET, Adjoint au Maire présente le dossier.

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

La constitution de provision comptable est une dépense obligatoire.

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrable nous souhaitons inscrire une provision de :

- 190 € pour l'année 2021 au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget général M14.
- 2 700 € pour l'année 2021 au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget eau M49.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants pour prendre la délibération sur les créances douteuses, les sommes avaient été prévu aux budgets M14 et M49.

### 13/ Divers et dernières minutes :

- Jury fleurissement :  
Le jury départemental du fleurissement est attendu le mardi 3 août dès 9h00. La qualité et la diversité de notre fleurissement nous permettent d'entrevoir un verdict favorable.
- Crèmerie Gavand :  
L'immeuble est aujourd'hui acquis par notre municipalité. Nous collaborons activement avec Floriane Desmaris la future gérante de la crèmerie et « Les Artisans du Revermont » avec en particulier Monsieur Jean-François Uny afin d'organiser ce futur point de vente dont nous souhaitons qu'il soit opérationnel à la fin de cette année.
- Ambulances Bresse Revermont :  
Préalablement à l'implantation du futur bâtiment dédié aux Ambulances du Revermont, il convient de réaliser des études de sol qui sont aujourd'hui en cours et dont la charge financière incombe à Monsieur Fontaine le gérant de la société.
- Lavomatique :  
Une société spécialisée dans l'implantation d'une laverie de linge nous sollicite pour installer ce robot en libre-service. Nous réfléchissons sur les lieux qui pourraient convenir au mieux.
- Aide aux professionnels CC Porte du Jura :  
La région Bourgogne Franche-Comté et notre Communauté de Communes Porte du Jura apportent des aides financières sous forme de subventions en faveur des professionnels qui sont impactés par la crise sanitaire. Anthony Lazzaroni et le Maire ont entrepris des démarches auprès de plusieurs commerçants susceptibles de pouvoir bénéficier de ces aides. Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction et certains professionnels sont déjà assurés d'être aidés. Un point complet sera fait lors du prochain Conseil Municipal.
- Fête patronale des 4 et 5 septembre 2021 :  
Tout comme l'an dernier notre fête patronale se déroulera en version restreinte en raison de la crise sanitaire.  
Les forains seront installés « En Lune » à proximité immédiate du Parc de Loisirs. Quant aux feux d'artifice ils sont prévus le samedi soir sur le stade municipal.  
Nous réfléchissons toutefois sur la venue d'une attractivité supplémentaire qui pourrait être implantée sur le parking des écoles durant toute la journée du dimanche.
- Jumelage avec Belfaux :  
La commune Suisse de Belfaux souhaite engager un partenariat avec notre commune sous l'angle du jumelage. C'est un beau projet sur lequel a travaillé Bruno Gaudillat. Monsieur Bretin a tenu à remercier Bruno pour son engagement.  
La commune de Belfaux tout comme celle de Cousance organise un festival annuel de la Bande Dessinée. Ce thème fort et attractif constituera en quelque sorte le ciment de notre future union.  
Préalablement à la signature de la convention de parrainage, une délégation d'élus municipaux et aussi de membres de l'ALVE ont répondu favorablement à l'invitation de la municipalité de Belfaux pour une visite le samedi 6 novembre prochain dans le cadre de son festival annuel de la Bande Dessinée BDmania.
- Chats errants :  
Astrid Segon déléguée à la gestion des chats errants a fait un point vers les élus. Notre commune est confrontée trop souvent et assez régulièrement à l'abandon de chats. Aussi, nous devons prendre en charge ce problème en nous appuyant sur la convention que nous avons signée avec « 30 millions d'amis ». Astrid assure cette mission avec beaucoup d'engagement et de sérieux et il convient aussi qu'elle soit remerciée.

- Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle :

Les précipitations exceptionnelles de mi-juillet ont provoqué le débordement de nos deux cours d'eau que sont le Prélion mais aussi la Gizia, laquelle est sortie de son lit précisément au hameau de Rongeon.

Trois habitations ont été en partie inondées. Les préjudices sont conséquents pour les habitants concernés. Aussi Monsieur le Maire a souhaité que notre commune soit reconnue « Etat de catastrophe naturelle ». Un dossier a été instruit et envoyé au service concerné de la Préfecture concerné.

- PVE :

Face à de trop nombreux irrespects des règles du Code de la Route et en particulier des places de stationnement dont certaines et certains n'intègrent pas les dispositions, notre commune s'est dotée d'un PVE (Procès Verbal Electronique).

Il convient de savoir que nous détenons le titre d'Officier de Police Judiciaire (OPJ).

En conséquence des contraventions seront appliquées vers celles et ceux qui ne respectent pas le Code de la Route.

- Vaccination :

Monsieur le Maire tient à faire un point synthétique sur la vaccination anti Covid-19 qui s'est déroulée ici à Cousance au sein de notre gymnase. Ce sont 4 500 vaccins qui ont été administrés durant 5 mois qu'a duré la période vaccinale. Ce sont aussi 25 journées de vaccination qui ont mobilisé 65 personnes dont 9 médecins, 17 infirmières et infirmiers, 28 bénévoles, 1 responsable permanent des Sapeurs-Pompiers et notre pharmacienne Nathalie Luzy. Le Maire a tenu une nouvelle fois à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré en faveur de cette belle solidarité sanitaire.

- Tennis :

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec les dirigeants du tennis de Cousance et de Saint-Amour. Le tennis Club de Saint-Amour fort de sa gouvernance et de son organisation, aide à la prise en charge de l'activité tennis à Cousance. La qualité des infrastructures de nos deux clubs, l'affiliation désormais systématique de tout joueur auprès de la Fédération Française de Tennis et l'attractivité du tarif des abonnements font qu'une campagne de communication doit se faire pour promouvoir l'activité tennis ici à Cousance en particulier, car celle-ci est manifestement insuffisamment promue.

Séance levée à 22h00  
Le Maire - Christian BRETIN

